Envoyé en préfecture le 24/04/2025
Reçu en préfecture le 24/04/2025
Publié le
ID : 031-213100910-20250422-2025_15-DE

Bruguières, le 22 avril 2025,

DECISION 2025-15

PRISE PAR LE MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Objet : Demande de subvention pour la réalisation de travaux d'entretien sur le patrimoine bâti communal

Le maire de la commune de BRUGUIERES,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2024-25-03-30, en date du 25 mars 2024 visée par Monsieur le préfet de la Haute Garonne, déléguant notamment au Maire de la Commune de Bruguières les pouvoirs suivants :

«26. De demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le Conseil Municipal, l'attribution de subventions ; Conditions posées par le Conseil Municipal : information à l'assemblée délibérante des demandes d'attribution de subvention déposée par la commune »

Considérant la nécessité d'engager certains travaux d'entretien du patrimoine bâti communal et notamment au niveau de la crèche municipale Les 3 Pommes ; au complexe sportif et le bâtiment abritant des professions médicales et/ou paramédicales

Considérant qu'il est ainsi prévu de mettre en œuvre les travaux suivants :

- Pour la crèche : travaux pour répondre aux normes « petite enfance » ainsi qu'aux dispositions prévues par la loi EGALIM et notamment l'interdiction des barquettes en plastique à usage unique.
- Pour le complexe sportif : remplacement d'une gouttière et d'un coffret d'arrosage ; installation d'un portillon, réfection des allées, changement de luminaires au dojo
- Pour le bâtiment abritant des professions médicales/paramédicales : travaux d'asséchement pour lutter contre l'humidité ; réfection des sols et murs

Considérant que le montant total des dépenses s'élève à 95 796.91€ HT.

DECIDE

Article unique : De solliciter une subvention auprès des différentes institutions, et notamment auprès du Conseil Départemental de la Haute Garonne, pour un montant de 23 949.23€, dans le cadre de la programmation 2025 du Contrat de territoire

Arnaud SIGU
Maire de BRUGUIERES

MAIRIE DE BRUGUIERES (Haute-Garonne)

Publié le : 24/04/2025 14:53 (Europe/Paris)
Collectivité : Bruguières
https://www.mairie-bruguieres.fr/documents_administratifs/28748